



Bertrand SERVOIS
Président d'UNISYLVA

ÉDITORIAL

L'AVENIR DE NOS FORÊTS

UNISYLVA, la deuxième coopérative forestière de France, le premier des meilleurs crus de chênes en Europe, la plus grande réserve de France en douglas, tout cela est vrai et valorise l'image de l'organisation de producteurs dont vous faites partie et qui regroupe aujourd'hui quelques 12 000 adhérents.

Dans ce cadre, la mission qui est nous est confiée est de tout faire pour vous aider à produire, à vendre votre production au mieux de vos intérêts, à vous aider dans votre gestion, à vous offrir les services qui soutiennent et facilitent votre dynamisme. J'en résume ici les principaux aspects :



RECHERCHE DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS : si pendant de nombreuses années, il était difficile de trouver acquéreur pour les bois issus de taillis pauvres, les nouveaux marchés du bois énergie vous permettent, dès à présent, d'améliorer vos peuplements grâce à la récolte ainsi permise.



VALORISATION DE VOS PRODUITS DE HAUTE QUALITÉ : les ventes dites groupées, où sont présentés des lots parmi les meilleurs du marché, vous permettent d'obtenir une valorisation optimale de votre production. Pour les acquéreurs, ils reconnaissent trouver dans nos catalogues la garantie de qualité de ce qu'ils recherchent.



APPROVISIONNEMENT RÉGULIER DES INDUSTRIELS : le maître mot dont vous entendez souvent parler est la contractualisation. Qui d'autre qu'une organisation de producteurs comme la nôtre est ainsi capable de s'engager à livrer aux industriels ce qu'ils attendent : volume, qualité et fréquence.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : par son implication sur le terrain et également dans les projets de recherche, votre coopérative met au service de tous, le fruit de son expérience et son souci constant de trouver des réponses aux enjeux de demain. Il en est ainsi de notre participation aux travaux des CETEF, aux recherches de nouveaux itinéraires techniques, à l'appui aux entreprises innovantes comme la transformation du bois énergie ou les nouveaux modes de financement de vos plantations.



TRANSMISSION DE NOTRE SAVOIR - FAIRE : animation de FO.GE.FOR., participation aux travaux des Coopératives Forestières au sein de l'U.C.F.F., soutien aux écoles de formation de techniciens forestiers.

SUPPORT À VOTRE GESTION : au-delà des documents de gestion durables que nous réalisons avec vous, nous allons vous proposer prochainement une **nouvelle offre de suivi de gestion couplée à un site internet « portail Adhérent »** dans lequel vous aurez accès à toutes vos informations de gestion et à la cartographie de votre propriété.

Soyez assurés de notre détermination à vous apporter les services de qualité que vous attendez.

Bertrand SERVOIS

FAITS MARQUANTS

- ◆ Coopérative Forestière
- ◆ Ventes groupées
- ◆ Vente par contrats d'approvisionnement
- ◆ Bois énergie en Sologne
- ◆ Assemblées Générales en régions
- ◆ Brèves fiscales et juridiques

Notre fonctionnement général

La coopération forestière permet un regroupement et une rationalisation de l'offre de bois de la forêt privée. C'est un acteur stratégique de la filière qui permet une liaison entre les producteurs, les entrepreneurs et les industriels de la première transformation.

L'activité de votre coopérative s'exerce dans trois domaines : les services (gestion, document de gestion, maîtrise d'œuvre des travaux forestiers, estimation, expertise, vente pour compte), la collecte-vente (abattage, débardage, transport, vente des bois par contrat) et l'approvisionnement (plants forestiers, protections à gibier, produits phytocides, petit matériel ...).

UNISYLVA est l'une des 17 coopératives forestières françaises.

Les coopératives forestières sont regroupées au niveau national au sein de deux organismes :

- l'U.C.F.F. (Union de la Coopération Forestière Française) qui les représente politiquement au niveau national,
- et G.C.F. (Groupe Coopération Forestière) qui est un opérateur économique commun.

Chiffres clés de la Coopération Française



- 120 000 adhérents
- 2,2 millions d'hectares
- 900 emplois directs
- 3000 emplois en sous-traitance

Chiffres clés UNISYLVA



- 11 600 adhérents
- 360 000 hectares en gestion
- 120 emplois directs
- 280 emplois en sous-traitance

Quelques rappels sur votre coopérative forestière :

- C'est un groupement professionnel de sylviculteurs, administré par des sylviculteurs !
- C'est une société de personnes.
- Ses statuts sont inspirés de ceux des coopératives agricoles et sont complétés par un règlement intérieur
- Elle est distincte de la société civile et de la société commerciale.
- Elle est agréée sur un territoire défini par le Ministère de l'Agriculture. Un contrôle annuel est exercé par le Haut Conseil de la Coopération Agricole (H.C.C.A.).

Quel est le territoire d'agrément d'UNISYLVA ?

UNISYLVA résulte de la fusion en 2004 de 6 coopératives du grand centre de la France (Coopérative Forestière du Centre, Copafor, Geprobois, coopérative forestière de Decize, Gedefy et Sylvaubois).

Son territoire d'agrément s'étend sur 4 régions (Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin) et départements limitrophes .

UNISYLVA est structurée en un réseau de 16 antennes locales assurant la proximité avec ses adhérents.



AUVERGNE : Moulins (03), Le Mayet-de-Montagne (03), Aurillac (15), Saint Flour (15), Lempdes (63), Ambert (63).

BOURGOGNE : Auxerre (89), Autun (71), Nevers (58).

CENTRE : Blois Perche - Gâtine (41), Blois Sologne - Orléanais (41), Bourges (18), La Châtre (36).

LIMOUSIN : Limoges (87), Meymac (19), Bourgageuf (23).

QU'EST CE QU'UN ADHÉRENT OU ASSOCIÉ COOPÉRATEUR ?

■ C'est un propriétaire forestier qui est à la fois fournisseur de bois, client pour les services de gestion et les travaux sylvicoles. Il est de plus sociétaire de la coopérative et en détient une partie du capital social en souscrivant des parts lors de son adhésion.

■ Le sociétaire adhérent possède un droit de participation aux assemblées générales dans laquelle il représente une voix. Il participe ainsi à la gestion de sa coopérative dont il est membre.

La coopérative, forte du regroupement de nombreux adhérents, se dote des personnels et matériels nécessaires aux services attendus par les adhérents en matière de gestion forestière. Elle constitue un pôle de compétences forestières et prolonge l'activité des coopérateurs vers l'aval de la filière.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ...

■ Chaque région réunit une assemblée générale, moment d'échanges, de convivialité et de visites techniques au cours de laquelle le Président de région présente le rapport d'activité de la coopérative, le rapport de gestion du conseil d'administration et les comptes annuels.

■ L'assemblée de région, après avoir échangé, prend connaissance des résolutions concernant l'exercice écoulé et élit des conseillers de régions dont certains seront délégués à l'assemblée générale plénière.

■ C'est lors de l'assemblée générale plénière que les comptes sont présentés de façon exhaustive. Les commissaires aux comptes y présentent leurs rapports de contrôle de la gestion écoulée. L'assemblée générale plénière renouvelle chaque année un tiers du conseil d'administration et élit dans ce cadre les adhérents propriétaires forestiers candidats à devenir administrateur. Elle désigne pour six ans ses commissaires aux comptes.

■ L'assemblée générale plénière vote enfin les résolutions concernant l'exercice écoulé.

■ Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. À l'issue de l'assemblée générale, il élit son bureau : président, vices présidents, trésorier et secrétaire.

PRÉSIDENTENCE



Bertrand SERVOIS
Président



Georges de MONTLAUR
Président d'honneur



Chantal DUPRÉ
ZAKARIAN
1^{ère} Vice Présidente



Gilles GUESPEREAU
Vice-Président



Alain LOUIS
Vice-Président



Thierry THURET
Vice-Président

ADMINISTRATEURS



Daniel BEMELMANS



Jean-Marie de
BOURGOING



Elvire de BRISSAC



François Hugues de
CHAMPS



Yves DUCHALAIS



François DUREL



Jean GENETON
Secrétaire



François LÉON
Trésorier



Charles de MORTEMART



Nicolas
de MENTHIÈRE



Christine de NEUVILLE



Guillaume de La
ROCHE AYMON



Marc-Antoine de SÈZE



Paul de WAILLY



Organisation et rôles de chacun



QUATRE ASSEMBLÉES GÉNÉRALES RÉGIONALES - Invitation des 12 000 adhérents

Présentation des activités, des comptes - Élection des représentants pour l'assemblée générale plénière

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE

Élection du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION (20 PROPRIÉTAIRES)

Il choisit et contrôle

Il élit chaque année son Président
(Bertrand SERVOIS)

Il délègue au **DIRECTEUR GÉNÉRAL**
(Gilles de Boncourt) la gestion opérationnelle
Le directeur présente :
→ un budget annuel
→ un rapport de gestion par trimestre
→ une proposition de stratégie et d'investissement

Il décide de la stratégie, des prises de participation et des investissements

COMITÉ DE DIRECTION

CADRES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Administratifs/ Logiciels /Cartographie/ Développement Technique /
Ressources Humaines / Financier / Communication /
Qualité - sécurité - environnement / Logistique / Commercial Bois Énergie

115 personnes

AGENCES LOCALES

Chef d'agence - Secrétaire - Techniciens / Ingénieurs - Agent technique

VENTES GROUPEES

Des relations de confiance et de professionnalisme...

Notre savoir faire dans le domaine de la mise en marché des produits contribue à la réussite et au renom de nos ventes groupées. Nos objectifs sont doubles :

- obtenir les meilleurs prix possibles pour nos adhérents en leur garantissant une sécurité de paiement et de recours juridique sur l'application du contrat et du cahier des charges,
- apporter un service et une offre de qualité à nos acheteurs.

LES SECRETS DE LA RÉUSSITE DE NOS VENTES GROUPEES

→ *Au niveau juridique ...*

- Étude préalable de la bonne conformité juridique des coupes projetées. Apport d'une couverture sur tous les recours juridiques liés à la vente, notamment ceux liés à la qualité de l'exploitation des bois.

→ *Au niveau technique ...*

- La sylviculture (éclaircies régulières aux profits des plus beaux arbres, élagages) que nous menons depuis plusieurs décennies dans vos bois et forêts portent leurs fruits et récompensent vos investissements financiers.
- Une identification claire et homogène des bois à vendre (N° sur les arbres avec empreinte de la coopérative).
- Le tri et le classement par qualité pour les bois présentés bord de route avec une présentation soignée facilitant l'estimation pour les clients.
- Un balisage précis de l'accès aux lots et des limites des parcelles.
- Une localisation et une préparation des aires de stockage.

- Des techniciens de proximité disponibles pour la mise en exploitation et le suivi du chantier.

- Une prise en charge possible des bois de chauffage et de trituration par UNISYLVA.

→ *Au niveau commercial...*

- Des connaissances approfondies sur les marchés nationaux et internationaux, sur les attentes actuelles et futures des utilisateurs.
- Un étalement des ventes dans le temps et dans l'espace pour être en phase avec l'approvisionnement des unités de transformation.
- Des volumes attractifs dans chaque vente et un nombre important de lots permettant de répondre aux besoins du plus grand nombre.
- Un support publicitaire de haute qualité (catalogue en ligne sur internet et diffusé à plus de 750 clients).
- Une application rigoureuse des procédures techniques et commerciales, de l'identification des biens à vendre jusqu'à la délivrance de la main levée, signifiant la bonne fin du chantier.
- Accueil de la clientèle alliant convivialité et professionnalisme.

→ *Au niveau financier...*

- Sécurité de paiement (UNISYLVA assure le paiement à son adhérent aux termes prévus, quelles que soient les difficultés rencontrées avec l'adjudicataire).
- Pas d'avance de trésorerie pour l'adhérent pour les frais engagés (martelage, coûts d'exploitation pour les bois vendus bord de route).
- Assurance contre le vol pour les bois vendus bord de route.

Les valeurs portées par UNISYLVA sont celles de la proximité, de la compétence technique et commerciale, de la transparence et de la confiance.



CALENDRIER DES VENTES GROUPEES 2015

- 18 juin à Bourges (18)
- 2 juillet à Saint Vaury (23)
- 24 septembre à Cosne-Cours-sur-Loire (58)
- 8 octobre à Montmarault (03)
- 19 novembre à Cour Cheverny (41)

Avantages de la méthode

UNISYLVA organise des ventes groupées qui permettent de valoriser les plus belles qualités de bois, tout particulièrement de chêne. **Pour les bois de qualités plus courantes, plus de 2000 d'entre vous ont confié en 2014 l'exploitation forestière et la vente de leurs bois à UNISYLVA, soit plus de 80 % des volumes vendus.**

Pour expliquer ce succès, il convient de reconnaître qu'il n'est pas facile pour un sylviculteur isolé d'exploiter et de vendre son bois ! Consciente de cette difficulté, UNISYLVA a su développer sur plusieurs décennies un savoir faire pour accompagner et sécuriser ses adhérents dans les phases de mise en marché et ce, dans le cadre de contrats d'approvisionnement avec la filière aval. **Revenons sur les avantages de la méthode !**

→ **POLITIQUE COMMERCIALE** : *pas de ventes sans clients et sans prix attractifs.*

La capacité de votre coopérative à regrouper les bois de ses adhérents confère une force de frappe dans les négociations de prix sur les différents marchés dont la coopérative reste indépendante. Chaque adhérent accède à ce savoir faire qui optimise les prix et quantités livrables de toutes les qualités de bois.

→ **GARANTIE DE PAIEMENT** : *pas de ventes sans sécurité de paiement.*

La politique commerciale intègre l'examen de la situation financière des clients et leur assurance crédit. La coopérative « couvre » dans tous les cas les incidents de paiement.

→ **IDENTIFICATION DES MEILLEURS DÉBOUCHÉS** : *pas de ventes réussies sans tri des produits bois.*

Pour tout projet, un diagnostic est établi par les techniciens de votre coopérative afin de déterminer le type d'opération, les qualités des bois à attendre et leurs débouchés commerciaux. Un même chantier est ainsi écoulé sur plusieurs marchés. Le tri des bois sur coupe des différentes qualités sera un facteur déterminant de votre rémunération !

→ **CONTRACTUALISATION** : *pas d'exploitation-vente de bois sans contrat !*

UNISYLVA systématise les contrats d'apport de bois avec ses adhérents, où sont convenus des points aussi importants que le type de coupe, sa conformité réglementaire, les limites, les voies de sortie des bois etc. Le point central est l'identification des qualités de bois retenues et leurs prix unitaires garantis de rémunération. (sur pied, net de charge). Ces contrats « à l'unité de produits » garantissent les quantités réelles par qualité, réceptionnées bord de route. Plusieurs variantes peuvent être proposées selon les attentes des adhérents (clause de minimum garanti, clause d'ajustement des prix selon résultats de l'exploitation etc...)

→ **GARANTIES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI DES CHANTIERS** : *à déléguer à des professionnels !*

En déléguant l'organisation et le suivi des chantiers à la coopérative, l'adhérent lui transfère ses obligations et responsabilité en matière :

- ① de déclarations administratives réglementaires et de sécurité (code forestier, code de l'environnement, code du travail),
- ② de vérification de la légalité des entreprises de travaux forestiers et de transport sous traitantes,
- ③ en cas d'accident sur le chantier, la responsabilité éventuelle revient à la coopérative.

Des techniciens professionnels assurent ensuite le suivi des travaux au titre de la qualité, sécurité ou de l'environnement, dans le cadre de la certification ISO 14 000 d'UNISYLVA..

→ **SERVICES MUTUALISÉS** : les adhérents d'UNISYLVA bénéficient enfin de *mesures de simplification* sur des questions aussi sensibles que l'adhésion au référentiel de gestion durable **PEFC** ou bien la collecte de la Contribution Volontaire Obligatoire (**CVO**).

Votre coopérative prolonge vers l'aval les activités de votre forêt sur le métier complexe de l'exploitation forestière et le marché du bois. Les risques réglementaires et financiers de plus en plus nombreux et fluctuants sont ainsi couverts par UNISYLVA, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on travaille seul. Alors ... Regroupons-nous !

Le tri par produits : une vraie plus-value



BOIS ÉNERGIE EN SOLOGNE

Quand le bois énergie devient un outil pour entretenir les forêts ...

Au cours d'une visite annuelle chez l'un de nos adhérents dans le Loiret, nous avons constaté des arbres dangereux, en bordure de la route communale qui borde cette propriété. Des arbres déstabilisés par le vent risquaient de tomber sur la route.



Arbres dangereux en bordure d'une route communale.

En accord avec notre adhérent, nous avons entrepris l'exploitation de toute la bordure, sur une largeur de 10 à 15 mètres, en bois énergie. Une cisaille montée sur une pelle mécanique permet de couper les arbres en deux étapes et de les diriger.



Pelle et cisaille permettant l'exploitation des bois

Cette opération n'a occasionné aucune dépense pour notre adhérent, et génèrera même un revenu !

Bien entendu, pour ces travaux, il convient de respecter la réglementation liée à la voirie. Souvent des moyens supplémentaires sont nécessaires (circulation alternée, signalisation...).



Sécuriser le chantier : une priorité pour nos équipes .

Pour mener à bien cette intervention, nous nous sommes appuyés sur les compétences techniques de Laurent CHAUMAIS et Dorian HAMONIAUX, les techniciens d'exploitation du secteur géographique de la Sologne.



Des bords de route sécurisés générant un revenu pour le propriétaire.

Depuis la réalisation de ce chantier, UNISYLVA mène régulièrement des actions de ce type pour l'entretien des propriétés : ouverture et élargissement de ligne de tir, entretien des fossés et bords d'étangs, nettoyage des bordures de culture, etc dès lors que les quantités sont suffisantes.

Le bois énergie est devenu un débouché indispensable pour les gestionnaires forestiers. Si des travaux de ce type vous semblent nécessaires sur votre propriété, n'hésitez pas à contacter vos agences de proximité.

Remarque : un volume minimal (150 tonnes/chantier soit environ 1 à 1,5 ha de coupe rase de taillis) est toutefois nécessaire pour rentabiliser le déplacement du matériel.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2015 EN RÉGIONS

Échanges, convivialité et technique au programme

Assemblée Générale CENTRE 22 mai 2015

Mézières-en-Brenne (36)

Au programme,

- 10 heures : AG à la salle des fêtes -(Rue de la Mairie) à Mézières-en-Brenne (36)
- 14 heures 30 : gestions sylvicole et piscicole d'une propriété en Brenne

Assemblée Générale AUVERGNE 29 mai 2015

Charbonnières-les-Vieilles (63)

Au programme,

- 10 heures : AG à la salle polyvalente - Le Bourg à Charbonnières-les-Vieilles (63)
- 14 heures 30 : peuplements de douglas de 40 ans, parcelle en exploitation, valorisation des produits, renouvellement d'une futaie avec semis de sapin.

Assemblée Générale LIMOUSIN 05 juin 2015

Eymoutiers (87)

Au programme,

- 10 heures : AG à La Closerie - Château de Toulondit - Promenade des sports à Eymoutiers (87)
- 14 heures 30 : douglas : marchés et sylvicultures pour ces prochaines années » avec débat sur le terrain autour de futaies de différents âges, et à différents stades d'éclaircie.

Assemblée Générale BOURGOGNE 12 juin 2015

Guérigny (58)

Au programme,

- 10 heures : AG à la salle des Fêtes « Espace François Mitterrand dans le Site des Forges Royales à Guérigny (58)
- 14 heures 30 : se regrouper pour desservir sa forêt et mieux vendre ses bois : exemple de création d'une Association Syndicale Libre.

BRÈVES FISCALES ET JURIDIQUES

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt promulguée le 13 octobre 2014

Indique que les dispositions fiscales (Monichon, ISF, DEFI) et autres aides publiques sont désormais conditionnées par l'application du document de gestion car celui-ci ne constitue une garantie de gestion durable que sous réserve de la mise en œuvre effective du programme des coupes et travaux prévu.

Imposition sur le Revenu

Chaque année, qu'ils aient coupé ou non du bois, les propriétaires forestiers doivent déclarer une valeur forfaitaire (revenu cadastral). Cette somme est indiquée sur la taxe foncière (2014) ou sur la matrice cadastrale. Si vous possédez la matrice de 2013, il vous faudra multiplier la somme par 1,009 (coefficient de revalorisation cadastrale) pour obtenir le revenu cadastral à déclarer au titre de 2014).

Remboursement forfaitaire de TVA pour les sylviculteurs NON ASSUJETTIS

Le taux est de 4,43 % sur le montant annuel des ventes encaissées en 2014 faites à des clients assujettis à la TVA.

PUBLICATION

Directrice de la
publication :

Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges

Tél : 02 48 70 45 60

Photos : UNISYLVA



Siège social : UNISYLVA
31, avenue Baudin
CS30260 - 87 007 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 77 00 81
Email : contact.limoges@unisylva.com
Retrouvez nous sur notre site Web !
www.unisylva.com

